

MAIRIE DE
Châteauneuf-du-Pape



DEPARTEMENT DE
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
DE CARPENTRAS

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE
= = = = =

**COMMUNE DE
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 JUIN 2023

DELIBERATION N°25/2023

Date de convocation : 20 JUIN 2023	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie de Châteauneuf-du-Pape en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude AVRIL, Maire.
Membres en exercice : 19 Membres présents : 17 Représentés : 2 Votants : 19 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 6	Étaient présents : Monsieur Claude AVRIL, Maire. Monsieur François MAIMONE, Madame Céline KRAMER, Monsieur Salvador TENZA, Monsieur Robert TUDELLA, Adjoint. Madame Élisabeth THIONEL, Madame Hélène COLIN, Madame Nicole LONG, Monsieur Serge PALOMBA, Madame Véronique RUSCELLI, Monsieur Michel GARCIA, Madame Laure GARCIA, Madame Marie-Laure MIQUEL, Madame Marion MASQUELIER, Monsieur Julien CELLIER, Monsieur Yannick FERAUD, Monsieur Pierre REVOLTIER, Conseillers Municipaux. Étaient excusés et représentés : Madame Brigitte CLAPOT (procuration à Hélène COLIN), Monsieur Jean-Marie ROYER (procuration à Claude AVRIL).
Acte publié sous forme électronique sur le site de la commune le : 03/07/2023	Secrétaire de séance : Madame Hélène COLIN est désignée à l'unanimité.

25. DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « TITI 90 »

Rapporteur : Monsieur François MAIMONE

Monsieur Le Rapporteur informe l'Assemblée que le jeune châteauneuvois, Thibault BENISTANT, est désormais reconnu mondialement comme pilote de motocross français.

Sa dernière victoire est le Grand Prix de France 2023 du MX2 et le Grand Prix de Suisse 2023. Il est actuellement 4^{ème} du classement MX2.

Les châteauneuvois se sont constitués en association « TITI 90 », dont l'objet stipulé dans les statuts est de « soutenir financièrement le jeune pilote, récolter des fonds auprès de sponsors afin de le faire évoluer et participer aux épreuves internationales, tout en finançant le matériel nécessaire ».

Monsieur Le Rapporteur propose de participer aux frais engagés par l'association pour le flochage des tenues de Thibaut BENISTANT avec le nouveau logo de la Ville de Châteauneuf-du-Pape.

Monsieur Le Rapporteur propose donc le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 euros à l'association « TITI 90 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 13 voix pour, 6 abstentions (Mesdames THIONEL, LONG, GARCIA, RUSCELLI et Messieurs PALOMBA et TENZA).

APPROUVE le versement d'une subvention de 5 000 euros à l'association « TITI 90 »,

DIT que les crédits sont ouverts au budget communal 2023 à l'article 6745.

Le Maire,
Claude AVRIL

La Secrétaire de séance,
Hélène COLIN



Le Maire,
-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat